



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Info
COUPE

11 juin 2021

Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est fortement affectée par des dépérissements du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre. Ce constat réalisé par l'ONF et les experts du département « Santé des Forêts » concerne l'ensemble de la forêt avec des zones plus marquées. L'ONF, gestionnaire de cette forêt, a modifié en 2015 l'aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt. Aujourd'hui l'ONF programme une coupe de sécurité dans le parc de la Charmeraie située sur les territoires de Saint-Germain-en-Laye

Une coupe de sécurité programmée



>> Lors de cette opération, les **arbres dépérissants et dangereux** aux abords des chemins et en lisière de forêt seront coupés pour assurer la sécurité de tous.

Informations coupe

Parcelle	210b – parc de la Charmeraie
Surfaces	7 hectares
Type de peuplements	Chênes
Volume de bois prélevé	Total : 56 m3 de bois
Date la dernière coupe réalisée	En 2020 un chêne avait été prélevé suite à son foudroiement
Date de début des travaux	A partir du 28 juin
Durée du chantier	1 semaine (en fonction des conditions météorologiques)



Cette coupe va prélever les arbres dépérissants limitant les dangers

- >> Les arbres identifiés sont particulièrement vieillissants. Le temps, les insectes xylophages, les champignons, les maladies et le vent, les ont fragilisés. Grâce à ces prélèvements les chutes de branches et chablis seront ainsi évités, permettant aux usagers de profiter du parc forestier en toute sécurité.
- >> Cette coupe sera réalisée par l'ONF avec sa **propre équipe de bûcherons**. Cette organisation permet de maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois.
- >> **Durant le chantier le parc de la Charmeraie sera temporairement fermé au public**

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la **régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.**

Après cette coupe ?

La forêt va se régénérer naturellement ; **dans ce bois il n'y aura pas de plantation.**

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se **développer naturellement.**

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout ce tri et rien ne se perd, l'ONF procédera à un tri valorisant l'ensemble des qualités du bois :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Plan de la coupe de sécurité dans le bois de Louveciennes



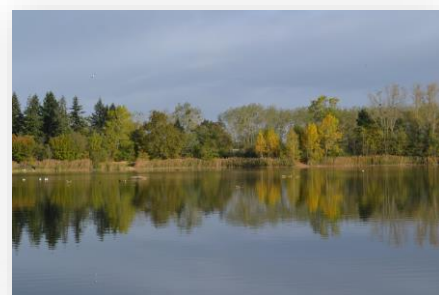
La forêt domaniale de Saint-Germain

Grande de **3500 hectares**, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ **3 millions de visiteurs par an** qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagées.

Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent le bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...



CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr